

REPUBLIQUE DU DAHOMÉY

--:-

PRESIDENCE DU CONSEIL

--:-

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

--:-

DECRET N°358/PC-SGG

ANNEE 1965

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret N°68/PR-SGG du 27 Septembre 1965, portant formation
du Gouvernement ;

VU le Décret N°64-54/PC-SGG du 2 Mai 1964, organisant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les
attributions des membres du Gouvernement ;

VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des
emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à
la discrétion du Gouvernement ;

DECRETE :

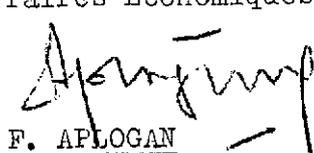
Article 1 - Mr LATOUNDI Tessilimi, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de
Porto-Novo, est nommé Sous-Préfet par intérim d'Avrankou, en remplacement
de Mr Célestin MEHINTO, appelé à d'autres fonctions.

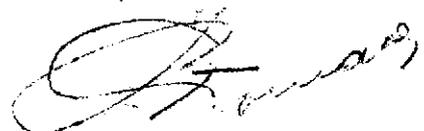
Article 2 - Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout
où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 8 Octobre 1965

par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques,


F. APLOGAN


J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliations :

PR 4 - PC 6 - DAI 4 - Préfet S-E. 2 - IAA
S/Préfet. Porto-Novo 2 - Intéressés 2 -
SGG 4 - Ministères 9 - DGF 2 - JORD 1
CF-DB-SF-DI-DC-Trésor 6.